# COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 022-212201313-20251219-2025_096-DE

**Nombre de membres afférents**

| | |
|---|---|
| Afférents au conseil municipal | 15 |
| En exercice | 14 |
| Qui ont pris part à la délibération | 10 |

**Séance du 19 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS, régulièrement convoqué par Jean-François LE GALL, Maire en date du 11 décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents :** Jean-François LE GALL, Saïg RUBEUS, Nicolas GRELLEPOIX, Pascale LE GALL, Yvon LE CREFF, Maryline DUEDAL, Christophe CHAVANON, Pauline LE BALC'H.
**Absents excusés :** Didier LE GUEN, Laure LE GUEN, Gaëlle LAGADEC, Arnaud LE FOLL (pouvoir à Maryline DUEDAL), Béatrice LE GUYADER (pouvoir à Pascale LE GALL), Françoise PICHOURON,
**Absent :**
**Secrétaire de séance :** Pauline LE BALC'H

### Délibération n° 2025-096
### Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2025.

Monsieur Le Maire, indique que le CGCT précise que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire ou son représentant et le secrétaire. Selon la jurisprudence, le conseil est maître de la rédaction du procès-verbal qui est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.
A ce jour, aucune remarque sur la rédaction du projet de document préalablement transmis aux élus n'est parvenue en mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide cette proposition de procès-verbal.

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification
Le 30 DEC. 2025

La secrétaire de séance,
Pauline LE BALC'H
Conseillère Municipale

Le Maire,
Jean-François LE GALL

MAIRIE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes d'Armor)